



COMMUNIQUE

SOLIBRA informe ses clients et ses consommateurs que l'eau de la marque Cristaline produite en Côte d'Ivoire **n'est pas concernée** par les deux communiqués de la préfecture de Wallis-et-Futuna (une collectivité française située dans le pacifique) interdisant puis ré-autorisant la vente de l'eau Cristaline sur ce territoire.

SOLIBRA rassure ses clients et ses consommateurs que l'eau de la marque Cristaline respectent les normes d'hygiène et de sécurité alimentaires ivoiriennes et internationales en vigueur.

SOLIBRA est certifiée 5 fois depuis 2005 à la norme qualité ISO 9001.

Nous rappelons que le service consommateur de SOLIBRA est disponible 7j/7 au 80 00 00 10 et à l'adresse mail serviceconsommateur@solibra-ci.com.

La Direction Générale